



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Prelevements obligatoires

Question écrite n° 7870

Texte de la question

M Pierre-Remy Houssin demande a M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, s'il est dans ses intentions de faire regresser le taux des prelevements obligatoires qui atteint en France un seuil critique. Il lui demande comment il compte y parvenir et s'il est dans ses intentions, pour les prochains budgets et, notamment en vue du grand marche europeen, de faire baisser l'IRPP pour toutes les tranches.

Texte de la réponse

Reponse. - La politique economique du Gouvernement a pour objectifs, d'une part, de placer l'economie francaise dans des conditions de competitivite qui lui permettent a la fois de creer des emplois a un rythme suffisant pour reduire le chomage et de preparer l'ouverture prochaine du marche unique, d'autre part, de poursuivre la reduction reguliere et progressive du deficit budgetaire et des prelevements obligatoires, dont le taux a diminue d'un demi-point en 1988, revenant en-deca de son niveau de 1984. Les mesures qui ont ete adoptees dans la loi de finances pour 1989 traduisent la volonte des pouvoirs publics d'atteindre rapidement ces objectifs dont la priorite, definie des 1982, a ete reaffirmee par le President de la Republique. La pression fiscale sur les menages les plus modestes a ete allgee. Grace a l'indexation du bareme et de la decote et le maintien des minorations, le poids global de l'impot sur le revenu n'a pas ete accru. En outre, des allegements supplementaires ont ete decides qui ameliorent la prise en compte des frais de garde des enfants, l'aide a domicile ou les frais d'hospitalisation des conjoints ages. Surtout, les taux de la taxe sur la valeur ajoutee ont ete reduits, et en particulier sur des services courants tels que, par exemple, les abonnements d'electricite, de gaz et d'energie calorifique et les transports de voyageurs. Enfin, le degrevement partiel de la taxe d'habitation prevu pour les contribuables non passibles de l'impot sur le revenu a ete augmente de 25 p 100 a 30 p 100 et un nouveau degrevement a ete institue pour les contribuables dont l'impot sur le revenu de l'annee precedente ne depasse pas 1 500 F Ces mesures repondent pour une large part aux preoccupations exprimees par l'honorable parlementaire. Conformement aux engagements europeens de la France, le Gouvernement poursuivra sa politique d'allegement de la TVA et prendra les mesures necessaires en matiere de fiscalite de l'epargne. Le principe de stabilite globale de l'impot sur le revenu, dont le poids est beaucoup plus modere en France que dans les autres grands pays industrialises, a ete retenu par le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Houssin Pierre-Remy](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7870

Rubrique : Politique economique

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 janvier 1989, page 99